Direction Opérationnelle des télécommunications de la Wilaya de TIPASA

Sous-Direction Technique

R E F: AT/DO- TIP/SD-TECH / 399 /2025 *Tipaza, le 03/06/2025*

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

Sarl SCOIRT

O B J E T : *Mise en demeure*
Entreprise : *Sarl SCOIRT*

Adresse : Lot Sud cité 59B Bousmail - w.Tipaza.

Suite à vos absences répétitives et injustifiées pour l'exécution des travaux de construction lignes d'abonnés FTTH et cuivre :

*Sous l'ODS : N°150/2023 du 28/11/2023, l'ODS : N°142/2023 du 07/11/2023

L'ODS : N°04/2023 du 10/01/2023 et l'ODS : N°145/2025.

Et le démarrage des travaux construction ligne d'abonnés cuivre sous l'ODS N° 05/2023 du 10/01/2023

De ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de finaliser les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Salutation

ALGERIE TELECOM S.P.A
المديرية العملياتية للاتصالات تيبازة
Direction Opérationnelle des Télécommunications de Tipasa

السيد: زروال الوليد
المدير العملياتي للاتصالات تيبازة

- 5 JUIN 2025